

SMEA DE LA BASSE-LIMAGNE



REUNION DU COMITE SYNDICAL

DU 23 MARS 2023

COMPTE-RENDU



Présents : voir liste jointe.

Participaient à la réunion :

- Monsieur MIALON, responsable technique SBL,
- Madame TOURGON, responsable administrative SBL,
- Monsieur DESCHAMPS, Président de la SEMERAP,
- Madame MAYET, SEMERAP.

Quorum : 44

Nombre de présents : 44

Nombre de voix exprimées (présents + pouvoirs) : 53

Introduction du Président :

Monsieur le Président remercie les membres présents. Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer.

Désignation d'un secrétaire de séance : Agathe DEMAS.

Monsieur le Président demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

- Convention de vente d'eau SBL au profit du SIAEP de la Plaine de Riom

VOTE :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Président passe à l'ordre du jour.

1. Approbation du compte rendu du comité du 23 février 2023

Observations : Aucune observation

VOTE :

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

2. Tableau récapitulatif des derniers marchés attribués et décisions prises en Bureau

Nature des travaux	Communes	Lieux	Entreprise retenue	Montant HT
Renouvellement réseau	SAINT IGNAT + SAINT PRIEST BRAMEFANT	Rue Clos Milan et Les Gilberts	EHTP	138 557,88

3. BUDGET EAU :

- COMPTE DE GESTION 2022

Les résultats du **compte de gestion 2022** dressé par la perception pour l'exercice 2022 du budget principal « eau » sont identiques au compte administratif du Syndicat.

Observations : Aucune observation

VOTE :

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le **compte administratif** du budget « eau » 2022 est en **annexe 1**.

Les résultats sont les suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	245 253.09 €		- 880 253.30 €	2844 640.42 € 220 711.94 €	- 2623 928.48 €	- 3258 928.69 €
FONCT	6313 172.91 €	3303 151.49 €	1603 701.14 €			4613 722.56 €

Observations :

M. LEVI-ALVARES souligne l'importance des RAR (restes à réaliser) au regard des investissements que l'on a faits ?

Monsieur le Président : en page 9, vous avez le détail des travaux. Les RAR, ce sont des travaux qui ont été commandés et même commencés. Certains sont même terminés aujourd'hui.

M. LEVI-ALVARES : en fin d'année, on a 4-5 mois de travaux en cours.

Monsieur le Président : c'est le cas depuis qu'on fait la MOE en interne. On est capable d'aller beaucoup plus vite.

M. DAUPHANT : on a eu voté des RAR qui dataient de 3 ou 4 ans parfois. On avait un gros décalage.

Monsieur le Président : ce n'est plus le cas aujourd'hui. On a déjà commencé les travaux 2023. On a pris une décision lors du vote des tarifs 2023, et le projet de travaux est conforme pour atteindre les 1% de renouvellement.

M. LEVI-ALVARES : dans les RAR, il y a encore des programmes 2020-2021.

Monsieur le Président : il y a des choses qu'on ne maîtrise pas, et qui dépendent de la mise en œuvre du programme de voirie des communes ou de l'assainissement.

M. MIALON : a priori, aujourd'hui, les opérations des programmes 2020 et 2021 sont finies.

M. LEVI-ALVARES : on sera confronté à cela dans les prochaines années et pour éviter les grosses masses budgétaires que l'on n'utilise pas, il faudrait peut-être passer en autorisation de programme. C'est pour la sincérité budgétaire, car on vote un budget de 12 millions d'euros et on fait un programme de 6 millions. Il faut affiner les choses.

Monsieur le Président : dans le DOB, il y a un tableau qui reprend les CA depuis 2016. On a reçu une grosse somme au départ d'Alteau qu'on a répartie et utilisée au fur et à mesure des années. Lors du vote des tarifs, on a fait le choix des pourcentages de renouvellement.

M. LEVI-ALVARES : on avait un BP 2022 de 11,8 M€. On a 9,3 M€ de dépenses, cela fait 20 % de différence. En passant avec une autorisation le programme, on pourrait diminuer les restes à réaliser. Mais il faudrait également diminuer les 20 % d'écart pour la sincérité budgétaire.

Monsieur le Président : il y a des travaux que l'on budgétise mais dont on n'est pas certains qu'ils se réaliseront bien sur l'année.

M. GRENET : pour les années à venir, il vaudrait mieux présenter séparément le CA et le BP.

Monsieur le Président sort de la salle. Monsieur DAUPHANT, 1^{er} vice-président, met le compte administratif 2022 du budget EAU au vote.

VOTE :

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

• **AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

L'affectation du résultat 2022 est prévue comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	4613 722.56 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	3258 928.69 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1354 793.87 €
Total affecté au c/ 1068 :	3258 928.69 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Observations :

M. LEVI-ALVARES : au budget, on va voter un virement à la section d'investissement de de 4 445 000 €, mais on ne propose d'affecter que 3 258 928 €.

M. DAUPHANT : il faut rester prudent et ne pas virer tout à la section d'investissement car on ne sait pas ce qui peut se produire cet été notamment, donc il faut garder une sécurité, car on ne peut pas faire de virement dans l'autre sens si on avait un problème.

VOTE :

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- **BUDGET PRIMITIF 2023**

Le budget primitif EAU 2023 s'équilibre :

- En exploitation à : **6 226 482,79 €**,
- En investissement à : **11 798 241,59 €** (avec les RAR 2022).

Voir annexe 2.

Observations :

M. LEVI-ALVARES : le président a expliqué qu'il y avait une hausse de la masse salariale car la technicienne fera une année complète. Mais la hausse de la masse salariale est de 15 %.

Monsieur le Président : au 26 janvier 2023, on a pris la compétence assainissement, et on envisage un recrutement ou la mutualisation avec le syndicat voisin.

M. LEVI-ALVARES : au niveau des recettes pour Clémentine, on devrait avoir des recettes sur 1 an ou lieu de 6 mois, or les recettes prévues sont moins importantes que l'an passé.

Monsieur le Président : Lors de son arrivée en 2022, il y a des dépenses qui ont été faites et refacturées aux autres syndicats qu'on aura plus en 2023 (meubles, ordinateur, fournitures...) De plus, depuis quelques mois, nous n'avons plus de location de voiture pour elle. La voiture est prêtée par le SME d'Issoire qui avait un véhicule disponible, en échange de quoi on ne leur facture pas les frais de carburant.

VOTE :

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4. **BUDGET SPANC :**

- **COMPTE DE GESTION 2022**

Les résultats du **compte de gestion 2022** dressé par la perception pour l'exercice 2022 du budget annexe « SPANC » sont identiques au compte administratif du Syndicat.

Observations : Aucune observation

VOTE :

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Le **compte administratif** du budget annexe « SPANC » 2022 est en annexe 3.

Observations :

Monsieur le Président : on aurait dû faire au moins 3 dossiers, mais ils n'ont pas été montés (soucis de départ de personnel au sein de la Semerap donc personne pour gérer les dossiers).

Il y a moins de dossiers car l'Agence de l'eau ne subventionne plus la réhabilitation. Les 3 dossiers devraient se faire en 2023 donc les sommes sont reportées sur le BP 2023.

VOTE :
POUR : 53
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

- **BUDGET PRIMITIF 2023**

Le budget primitif SPANC 2023 s'équilibre :

- En exploitation à : **16 407,68 €**

Voir **annexe 4**.

Observations :

M. DAUPHANT : dommage que ce budget ne puisse pas vivre. Le désengagement de l'Agence de l'Eau est regrettable car ce sont les abonnées qui financent leur budget pour aucune retombée.

M. MIALON : on a environ 1700 installations sur notre territoire.

Monsieur le Président : notre contrat prévoit un contrôle des installations tous les 4 ans. On a un avenant qui devrait être signé avec passage à 6 ans.

M. GRENET : il y a des communes qui n'ont pas du tout d'ANC ?

M. DAUPHANT : oui, certaines communes font le choix de supprimer tous les ANC et de passer tout en collectif.

VOTE :
POUR : 53
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

5. CREATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le Syndicat a reçu l'arrêté préfectoral validant la modification des statuts en date du 27 janvier 2023.

Les premières communes qui le souhaitent pourront donc adhérer à compter du 1^{er} janvier 2024.

D'ici là, le Syndicat doit faire les démarches afin de créer un budget annexe assainissement collectif.

Il faut donc autoriser le président à effectuer les démarches nécessaires auprès de la trésorerie de Thiers pour l'immatriculation de ce nouveau budget.

(Info : d'ici la fin de l'année, il faudra aussi créer un budget annexe de type SPIC pour l'énergie, dans l'optique de la mise en fonctionnement de la turbine de Blanzat, et de la possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques sur nos ouvrages).

Observations :

Monsieur le Président : pour le moment, Maringues fait les démarches pour transférer la compétence au 1^{er} janvier 2024. Monsieur le Président a rencontré la présidente de la communauté de communes Entre Dore et Allier. Elle est en train de se concerter avec les mairies concernées, mais semble favorable à confier la compétence à un syndicat.

M. DURIF : pour les communes ce n'est pas une obligation de transférer la compétence au 1^{er} janvier 2026 ?

Monsieur le Président : à cette date, la commune perd automatiquement sa compétence au profit de la com com. C'est ensuite à la com com de décider de la façon dont elle va gérer cette compétence. Si elle décide de gérer la compétence elle-même, elle doit avoir son propre service. Si elle transfère au Syndicat, lorsque l'on intervient dans une commune pour l'eau et l'assainissement en même temps, on réduit les coûts des travaux (une seule fouille...). De plus, on fait la MOE nous-même, ce qui fait diminuer les coûts (250 000 € économisés en 2022).

On ne fait pas de démarchage, on fait en fonction de la logique du territoire. Par exemple, on ne va pas voir les communes de Billom Communauté, car les communes vont au SIAREC, donc leur problème est réglé.

Ce que l'on veut essayer de faire, c'est une montée progressive, car il ne sera pas possible de prendre les 15 communes concernées en même temps, mais il faut le faire sur les 3 années pour que toutes les communes soient gérées au 1^{er} janvier 2026.

VOTE :

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

6. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL ET AUX ASSOCIATIONS HUMANITAIRES :

Il est proposé de renouveler le versement de la participation du Syndicat, sous forme de subvention annuelle :

- A l'association du personnel des syndicats, pour un montant de **1 000 €**.
- L'association Vivre en Brousse ayant cessé son activité, il est proposé de maintenir le montant de la subvention pour cette année, et de rechercher de nouvelles associations humanitaires œuvrant dans le domaine de l'eau.
Monsieur DAUPHANT a rencontré plusieurs associations et fera le bilan en réunion. Le montant proposé est de **13 500 €**.

Associations proposées par le Syndicat : ALJEED (Cameroun) et H2O sans frontières.

Observations :

Intervention de **Madame MONNET** (SJDC) qui sera la porte-parole de l'association car elle connaît bien les responsables.

Monsieur le Président : le syndicat s'engage avec cette association pour au moins deux années, ce qui leur permettra de financer leurs deux puits (16 000 €). Mais il est aussi important de travailler avec H2O car ils font aussi beaucoup d'actions de sensibilisation au profit des enfants, ce qui est important pour l'avenir.

M. DAUPHANT : H2O sans frontières intervient en France et à l'étranger.

Il est proposé d'allouer la somme de 10 000 € à l'association ALJEED et la somme de 3 500 € à H2O sans frontières.

VOTE :

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

7. TRAVAUX – VALIDATION DES PROJETS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES – LANCEMENT DES CONSULTATIONS – ATTRIBUTION DES MARCHES SUBSEQUENTS

Dans le cadre de travaux de voirie devant être réalisés sur plusieurs communes, des travaux d'alimentation en eau potable sont prévus.

- **PONT DU CHATEAU – Chemin du picou : 450 m de conduite + 10 branchements : 109 000 € HT**
- **PERIGNAT ES ALLIER – Rue de la Charreyre basse : 600 m de conduite + 17 branchements : 130 000 € HT**
- **SAINT JULIEN DE COPPEL : LIDE : 545 m de conduite + 5 branchements : 100 000 € HT**

Il est proposé au Conseil Syndical :

- *D'approuver les travaux supplémentaires listés ci-dessus ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations travaux ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés selon l'avis de la CAO*

Observations :

M. LEVI-ALVARES : sur les 130 000 € de Pérignat, il y aura une participation de la commune car il y a une extension ?

M. MIALON : Oui, il y a une extension d'environ 180 ml.

VOTE :

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

8. FONCIER – DIVERS POINTS :

- **Achat de la parcelle B778 - PPI ARGNAT**

Lors du comité syndical du 15 Décembre 2022, les délégués ont validé le prix d'achat des parcelles des périmètres de protection du captage d'Argnat en fonction du type de culture.

- Bois Futaies : 0,70 €/m²
- Landes : 0,20 €/m²
- Pâtures : 0,20 €/m²

- Près : 0,20 €/m²
- Taillis simple : 0,35 €/m²
- Terres : 0,20 €/m²

Dernièrement le SIAEP de la Basse Limagne a été contacté par Monsieur BEAUFORT Jonathan propriétaire de la parcelle B778 (1885 m²). En retour le SIAEP a adressé une proposition à 0,70€/m².

En date du 28 février 2023, Monsieur BEAUFORT a donné son accord pour céder la parcelle B778 au SIAEP de la Basse Limagne pour un montant de 1 319,50€.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver l'achat de la parcelle B 778 au prix de 1 319,50 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes notariés ;
- De désigner l'office notarial de VOLVIC (Maitre Valadier) pour la passation de l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.

Observations : Aucune observation

VOTE :

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

• **Achat de la parcelle B776 - PPI ARGNAT**

Lors du comité syndical du 15 Décembre 2022, les délégués ont validé le prix d'achat des parcelles des périmètres de protection du captage d'Argnat en fonction du type de culture.

- Bois Futaies : 0,70 €/m²
- Landes : 0,20 €/m²
- Pâtures : 0,20 €/m²
- Près : 0,20 €/m²
- Taillis simple : 0,35 €/m²
- Terres : 0,20 €/m²

Dernièrement le SIAEP de la Basse Limagne a été contacté par Madame JOUHANDON Claudine propriétaire de la parcelle B776 (1220 m²). En retour, le SIAEP a adressé une proposition à 0,70€/m².

En date du 28 février 2023, Madame JOUHANDON a donné son accord pour céder la parcelle B776 au SIAEP de la Basse Limagne pour un montant de 854,00€.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver l'achat de la parcelle B 776 au prix de 854,00 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les actes notariés ;
- De désigner l'office notarial de VOLVIC (Maitre Valadier) pour la passation de l'acte ;
- D'autoriser Monsieur le Président à faire procéder au règlement des frais notariés afférents à ce dossier.

Observations : Aucune observation

VOTE :

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

9. Convention vente d'eau SBL au profit du SIAEP de la Plaine de Riom

Une interconnexion du réseau d'eau potable du SMEA de la Basse Limagne avec le réseau du SIAEP de la Plaine de Riom existe au niveau de la commune de Saint Beauzire .

Cette interconnexion a été utilisée pour la première fois lors de l'été 2022 pendant la période de canicule.

A ce jour aucune convention de vente d'eau n'existait entre les deux collectivités.

Après divers échanges entre les 2 structures, il a été rédigé une convention de vente. (annexe 5)

Le comité syndical doit donc délibérer pour :

- Autoriser le Président à signer la convention de vente d'eau.

Observations :

M. BEAL : est-ce que cette vente d'eau représente une grosse somme ?

Mme MAYET : en volume, cela représente environ 8800 m3.

M. MIALON : Avec le nouveau tarif, environ 3600 € (aujourd'hui, facturé environ 2800 €)

VOTE :

POUR : 53

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

10. QUESTIONS DIVERSES

M. LEVI-ALVARES : quelle est la situation de nos ressources au vu de la situation actuelle ?

Monsieur le Président : on n'est pas encore en situation de crise, mais ce qui est très préoccupant c'est le remplissage du barrage de Naussac. Aujourd'hui, on est à 36 %. L'an dernier, on a utilisé 37 % pour

l'étiage. Dans les 36 % de remplissage actuel, il y a environ 13 % qu'on ne peut pas utiliser, donc actuellement, et si on n'a pas de pluie, on aura pas assez.

Mme MAYET : aujourd'hui, le débit est à 81 l/s, et on a eu une chute importante à fin février mais aujourd'hui c'est plutôt stable. Avec la pluie de mars, on a un petit rebond. On ne mesure que les hauteurs d'eau, on suit un niveau moyen de la nappe pour être sûr que nos puits ne soient pas en difficulté. On attend des décisions prochainement. Il manque des éléments pour pouvoir activer rapidement des mesures.

Monsieur le Président : Avec le Conseil Départemental de l'eau, il y a des réunions dans la semaine prochaine pour la gestion de l'eau sur le territoire et gérer la situation de crise.

On est en retard dans le 63 dans certains domaines. On peut prendre l'exemple de l'Allier qui est en avance dans ce domaine : compteur vert pour l'alimentation du bétail, interconnexions bien réalisées. On attend les propositions du Gouvernement (nouvelles aides de l'AE...).

Aujourd'hui, la consommation des ménages a tendance à baisser. C'est bien en tant qu'éco-citoyen, mais en tant que gestionnaire des réseaux, c'est des revenus en moins pour faire les travaux.

M. CIBERT-GOTON : où en est-on à Tissonnières ?

Monsieur le Président : on relance les acquisitions de terrain. On voudrait les associer aux interconnexions avec RLV. Aujourd'hui, on utilise à peine la moitié de nos droits d'eau. Mais à Argnat, la source ne produit plus suffisamment pour que l'on prélève à hauteur de nos droits d'eau. Dans les études en cours, on risque de perdre des droits d'eau, donc cela a un intérêt d'avoir de nouveaux captages avec de nouveaux droits d'eau.

M. DESCHAMPS, président de la SEMERAP : il remercie le président de l'avoir invité. Le SBL a des problèmes de riches. Si, sur notre syndicat il n'y a pas trop d'inquiétude, sur Riom on commence à parler de couper l'eau. Concernant la Semerap, l'AGO a lieu jeudi prochain. Après 5 ans de déficits, en 2022 il y aura un bilan positif. Il remercie les syndicats pour leur contribution en 2022. Il y a encore des inquiétudes pour 2023 car il y a des inconnues : coût de l'énergie, déconsommation... Il souhaite un investissement des gros syndicats dans la gestion de la Semerap pour avancer dans le bon sens.

M. LEVI-ALVARES : Concernant le plan de redressement présenté l'an dernier, où en est-on ?

M. DESCHAMPS : on est au-dessus de ce qu'on avait prévu en recette. Les dotations faites par les syndicats sont soumises à TVA donc la Semerap a touché 20 % en moins dans ce qui était prévu. La contribution la plus importante c'est la masse salariale, et aussi les appels d'offre lancés pour le renouvellement de matériel.

Monsieur le Président : pour les chiffres, aujourd'hui, la Semerap est à -350 000 € pour le REX. Et elle devrait finir l'année à + 500 000 €. Il faut que fin 2023 on soit au-dessus de la moitié du capital social. Et les 500 000 € vont aider à l'atteindre.

M. DESCHAMPS : on revient de très loin. Les difficultés financières de la Semerap datent de 1992. Il restera des créances à annuler. On voudrait que l'ensemble des collectivités le fassent en même temps. C'est un gros travail. Il faudrait le faire sur 2023, cela permettrait de récupérer la TVA de ces créances.

Monsieur le Président : ce qui est compliqué pour le SBL, c'est qu'il y a des personnels qui sont partis, c'est bien pour la situation comptable, mais il manque des personnes pour l'exploitation.

M. LEVI-ALVARES : y a-t-il un plan de crise en cas de manque d'eau ?

M. DESCHAMPS : il y en a un sur Riom pour le moment, mais par sur le territoire du SBL qui n'est pas encore concerné.

Monsieur le Président : il faut se signaler si on est concerné pour déclencher un plan de crise avec la fourniture de bouteilles d'eau...

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Pour mémoire, dates des prochaines réunions :

- Jeudi 27 avril 2023 : réunion de Bureau
- Jeudi 25 mai 2023 : réunion de Bureau
- Jeudi 22 juin 2023 : réunion du Comité

Compte-rendu adopté lors de la réunion du comité syndical du²² juin..... 2023

VOTE :

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

A JOZE, le ^{22/06/2023}

Le président,
René LEMERLE



Le secrétaire de séance,

